FRONT INDÉPENDANTISTE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 14 JUIN 1981

KANAKS, TRAVAILLEURS,

Un grand nombre d'entre-vous a voté François Mitterrand lors des récentes élections présidentielles pour condamner la politique de la droite. L'élection de François Mitterrand rend désormais les changements nécessaires, possibles. Ces changements nécessaires sont ceux qui découlent de la plateforme minimale commune du Front Indépendantiste, prolongement de la lutte politique menée jusque-là par chacune des formations politiques qui le compose. Ce sont ceux aussi exprimés dans les luttes et les revendications politiques, syndicale ou autres menées sur le Territoire ou à l'extérieur.

Président du Comité de Soutien à François Mitterrand, le député Roch Pidjot est particulièrement qualifié pour lui exprimer notre volonté de changement, le Président de la République l'a fait lui-même savoir. Candidat aux élections législatives sur la 1ère circonscription (Côte Est, Iles Loyauté) il est accompagné de François Burck candidat sur la 2e circonscription (Côte Ouest, Nouméa) déjà candidat de l'opposition aux précédentes élections législatives.

Ces changements ne sont pas réservés à une minorité, mais répondent aux aspirations de la majorité de la population : les Kanaks et les travailleurs. Les élections législatives leur donnent l'occasion de se manifester en apportant leurs suffrages à Roch Pidjot et François Burck.

Le Front Indépendantiste

PLATE-FORME MINIMALE COMMUNE DU FRONT INDÉPENDANTISTE

LE FRONT INDÉPENDANTISTE GARANTIT ET PROTEGE LES DROITS DE L'HOMME

1 FRONT POUR L'INDÉPENDANCE

a) Indépendance politique

Le Kanak peuple «indigène», légitime a seul le droit à l'Indépendance ; ce droit lui est confisqué par le pouvoir colonial, il faut le reconquérir.

Les travailleurs non Kanaks doivent participer au combat pour l'Indépendance, et ne peuvent être légitimés que dans ce combat.

Le pouvoir politique sera exercé par le peuple.

b) Indépendance économique

Le pouvoir colonial a confisqué le patrimoine Kanak et l'exploite pour son profit.

Le peuple doit reprendre son patrimoine et le gérer lui-même : terres, mines, ressources naturelles, ressources maritimes, la «culture», les moyens de production etc...

c) Indépendance culturelle

Le pouvoir colonial a ignoré la culture Kanake si ce n'est que pour l'utiliser pour mieux s'imposer (folklorisation).

La culture est le signe d'un peuple, il doit rejeter les modèles qui lui sont imposés, créer et promouvoir ses propres modèles.

2 FRONT ANTI-CAPITALISTE ET ANTI-IMPÉRIALISTE

Il faut combattre les rapports sociaux de domination engendrés par le Système capitaliste pour les remplacer par des rapports égalitaires.

Il faut combattre l'emprise des sociétés multinationales et les gouvernements qui les soutiennent pour favoriser les échanges économiques et culturels entre les peuples notamment entre ceux du Pacifique et constituer ensemble un front anti-impérialiste.

Le peuple mettra en place des structures politiques et économiques qui lui permettront de déjouer toutes tentatives capitaliste et impérialiste de poursuivre l'exploitation de la Nouvelle-Calédonie au détriment du peuple par l'intermédiaire d'un gouvernement néo-colonial.

3 FRONT POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le développement doit être conduit en fonction d'objectifs élaborés et approuvés par le peuple, il doit rejeter tout plan de développement qui lui est imposé.

Le Front Indépendantiste **condamne le Plan Dijoud** pour la bonne raison que le gouvernement français n'a pas à imposer ses objectifs aux Kanaks et aux autres travailleurs, et parce que

- le Plan Dijoud est une nouvelle étape de la politique d'intégration économique, sociale et culturelle ;
- il consolide les positions du capitalisme et des multinationales dans le Pacifique ;
- il constitue la plate-forme des forces réactionnaires pour la défense des privilèges locaux.

4 FRONT POUR LES TERRES KANAKES

La colonisation a volé les terres Kanakes, le Front Indépendantiste revendique toutes les terres volées aux Kanaks pour qu'elles leur soient rendues sans leur imposer de conditions.

Le Front Indépendantiste s'oppose à une redistribution des terres qui serve à l'anéantissement de la Société Kanake il dénonce le caractère publicitaire de la réforme foncière du Plan Dijoud.

La légitimation des non-Kanaks commence par la reconnaissance effective du Kanak comme premier occupant du Territoire et le combat pour l'Indépendance lui permet d'être reconnu dans l'Indépendance.

**POUR UNE SOCIÉTÉ KANAKE
ET POUR CONSTRUIRE LE SOCIALISME.**

PROGRAMME

Indépendance Kanake Socialiste

Reconnaissance par le Président de la République de la revendication d'Indépendance du Peuple Kanak. Mise en route du processus constitutionnel d'accession du Territoire à l'Indépendance.

Arrêt des entraves diplomatiques du gouvernement français à l'inscription de la Nouvelle-Calédonie par le Comité de décolonisation de l'O.N.U.

Épuration de l'administration et de FR 3 de tout élément de propagande contre l'Indépendance Kanake. Libre accès à FR 3 de toutes les formations politiques représentées à l'Assemblée Territoriale.

Arrêt de la provocation et de la répression à l'encontre des Kanaks et des Travailleurs : retrait des garde-mobiles, suppression des tournées de présence française de l'armée...

Rétablissement des facilités de vote supprimées sous la Ve République : bureaux de vote à Nouméa pour les travailleurs déplacés de l'Intérieur et des Iles dans la capitale, bureaux de vote dans chaque tribu ou à proximité, bons de transport...

Restriction du droit de vote aux seuls natifs du Territoire ou y résidant de longue date pour les scrutins concernant l'avenir du Territoire (élections territoriales).

Élaboration d'une constitution reconnaissant les droits fondamentaux du Peuple Kanak à sa souveraineté, sur sa terre, sa patrie, et les droits fondamentaux de l'homme : droit à une patrie, droit à la citoyenneté, droit au travail, droit à la différence pour tous, droit syndical.

Revendication foncière Kanake

Reconnaissance des droits du Peuple Kanak sur sa Terre, toute la Nouvelle-Calédonie, sa patrie.

Restitution sans condition des Terres Kanakes.

Arrêt des interventions politiques et administratives visant à perturber la revendication foncière kanake.

Arrêt de la spéculation foncière rurale et urbaine.

Libre discussion entre Kanaks et travailleurs de la terre sur la redistribution des terres.

Abrogation de la Réforme foncière Dijoud et de toutes les lois spoliatrices instaurées depuis la prise de possession. Restitution de la zone maritime.

Indemnisation par l'État français des terres restituées aux Kanaks pour le travail de leur mise en valeur et non pour la capitalisation de la terre accaparée dans de grands domaines.

Élaboration d'un droit foncier Kanak inspiré de celui des États mélanésiens indépendants. Réforme agraire.

Lutte contre le chômage et pour le développement du Territoire

Renforcement des plans de lutte contre le chômage pour des emplois utiles, justement rémunérés et garantis par une convention collective. Plan d'emploi pour les jeunes.

Création d'emplois nouveaux par la mise en place des équipements publics et sociaux dont le Territoire a véritablement besoin (écoles, dispensaires, routes de désenclavement, logements...).

Reprise de l'embauche dans le secteur minier et industriel rendue possible par une politique rationnelle et volontariste de l'emploi et l'aménagement du temps de travail : 5e équipe à Doniambo, réduction du temps de travail.

Réaménagement industriel concernant son indépendance énergétique (moins de pétrole, plus d'hydraulique... énergies nouvelles...) et la fabrication locale de produits métallurgiques plus élaborés.

Développement agricole : amélioration de la qualité des cultures vivrières ; valorisation de la technologie indigène ; recherche de l'autosuffisance alimentaire du Territoire ; développement et garantie de rentabilité pour les produits agricoles d'exportation ; formation et gestion agricoles prises en charge par les agriculteurs eux-mêmes (MFR, coopératives...).

Arrêt de l'immigration.
Renforcement du contrôle de l'emploi (autorisation d'embauche...).
Extension au Territoire de la loi sur la protection contre les licenciements économiques.

Aide publique pour la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises son contrôle strict contre toute spéculation.

Banque de Développement.

Transformation des subdivisions administratives en agence intercommunale d'assistance technique sous contrôle des municipalités (chambre des communes).

Lutte pour la réduction des inégalités sociales et contre les privilèges coloniaux.

Relèvement et indexation des prestations sociales (retraites, allocations familiales et scolaires). Gratuité de l'enseignement et des soins médicaux - Mutuelle généralisée - Mise en application de la retraite paysanne.

Impôt progressif sur les revenus - Impôt sur la fortune.

Territorialisation (puis nationalisation) des mines, de l'industrie métallurgique, de l'importation et de la distribution d'énergie, du crédit, des assurances, du gros commerce d'importation.

Nouveau Code du Travail d'Outre-Mer : extension du droit de grève, des comités d'entreprise, renforcement des pouvoirs des CHS, convention collective territoriale de réduction des inégalités salariales...

Politique volontariste contre les redoublements scolaires, et les discriminations scolaires - Abrogation de la loi Haby - Amélioration de la formation des maitres.

Dénucléarisation du Pacifique.

1ère circonscription (Iles Loyauté, Côte Est, Yaté, Ile des Pins)	2e circonscription (Côte Ouest - Nouméa)
Candidat titulaire	Candidat titulaire
Roch PIDJOT	**François BURCK**
Remplaçant : Gabriel PAITA	Remplaçant : Antoine POITHILY

IMP. GRAPHOPRINT - NOUMÉA